REÇU EN PREFECTURE
le 05/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20211104-A21_192-AR

**2021/203**

**CENTRE DE GESTION**
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
**DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
**84908 AVIGNON CEDEX 9**

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 4 novembre 2021

**21/192**

# Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe, spécialité aide-soignant

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie,

Vu l'arrêté n°17/033 du 28 février 2017 du Président portant ouverture d'un concours d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe, spécialité aide-soignant,

Vu l'arrêté n°20/201 du 20 octobre 2020 du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe, spécialité aide-soignant,

Considérant la nomination et la demande de réinscription reçues par le Centre de Gestion de Vaucluse,

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20211104-A21_102-AR

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du 26 octobre 2021, la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe, spécialité aide-soignant, est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

| Nom | Prénom |
|---|---|
| LEPERS | Anne Lise |

**Article 2** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Le Président,

Maurice CHABERT